N°27

la lettre de Chooz

Novembre 2004

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION – **Directeur de la publication :** *Mairie de Chooz* – **Réalisation :** *AGORA*

Le mot du Maire

En cette fin 2004, nous commençons à recueillir le fruit des opérations d'investissement que nous conduisons depuis plusieurs années.

Le complexe René Morlet, inauguré cet été, donne à nos associations et au comité des fêtes des possibilités d'action sans commune mesure avec ce dont ils disposaient auparavant. Le terrain en synthétique constitue, pour notre club de football, un outil de travail de premier ordre.

De même, les aménagements de la rue Janson, du chemin de Mission, de la route du Moulin sont presque achevés, et chacun peut apprécier la physionomie que prend progressivement notre village.

Les travaux concernant la place et la rue Viénot, qui pour des raisons d'ordre juridique, ont malheureusement dû être décalés de quelques mois, commenceront au tout début de l'année prochaine. Ceux relatifs à l'extension des réseaux jusqu'au canal démarreront en décembre.

Moins visibles mais tout aussi nécessaires, les études du projet de "nouvelle rue" sont en cours, et celles de la maison d'accueil sont pratiquement terminées.

L'année 2004 a également vu la création, dans notre village, d'une nouvelle entreprise, Chooz Techni Finition qui emploie déjà 6 personnes et pense développer son activité.

De même pour faciliter dans notre région le développement des activités de maintenance ainsi que des services dans le domaine du tertiaire, la commune s'est attachée à donner à Valforem une dominante plus marquée pour tout ce qui concerne les formations relevant de ces secteurs.

C'est ce qui l'a conduit à passer convention avec EDF et le GRETA, et à réaliser un programme d'investissements faisant de Valforem un centre pilote pour ce qui a trait aux formations à la maintenance destinées aux entreprises prestataires de Chooz B.

Enfin, avec plus de 1500 heures de travaux assurées en 2004, le service de proximité montre qu'il répond à un réel besoin.

Tout cela est à l'image d'un village qui crée, construit et va de l'avant. Quelles que soient les difficultés, il y a toujours des raisons de croire en l'avenir et des possibilités de le prendre en main.

C'est dans cet esprit que nous souhaitons à chacune et chacun d'entre vous une année 2005 pleine de réussite et de bonheur. ■

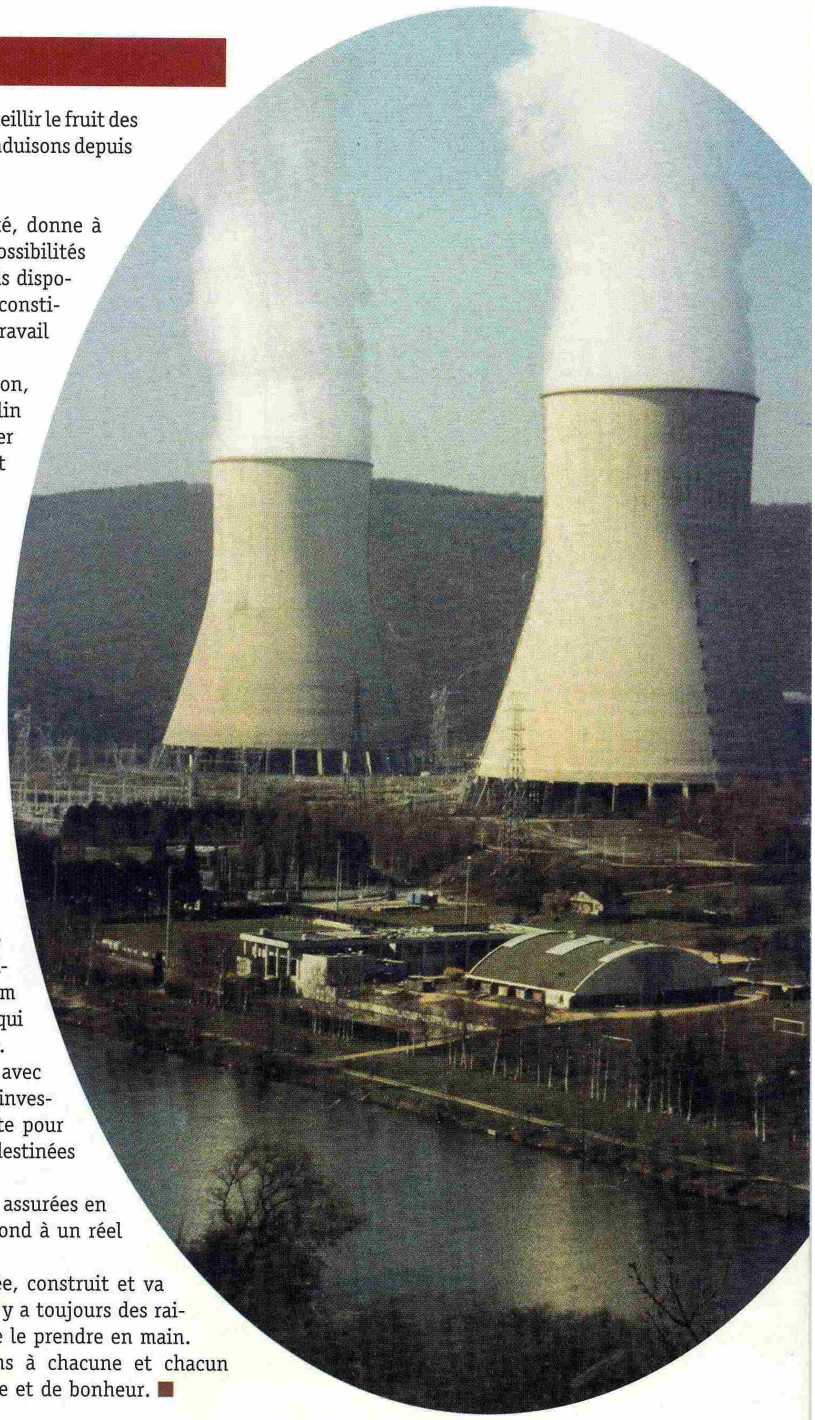

FÊTE NATIONALE

Inauguration
du complexe polyvalent

FÊTE DE CHOOZ

Match de vétérans
Chooz-Flohimont

L'attraction
a beaucoup
plu aux enfants

CENTRE DE LOISIRS

Des animations hautes en couleur

Attention aux téléchargements illégaux

Les internautes européens adeptes du téléchargement de musique ou de films étaient jusqu'à présent laissés tranquille. Les principaux procès menés par l'industrie du disque avaient lieu aux États-Unis et visaient surtout de "gros" consommateurs.

Qui viendrait poursuivre jusqu'en Europe un internaute moyen qui se balade de temps en temps sur des réseaux Peer to Peer (P2P) comme Kazaa ou E-mule ? Les récentes déclarations des majors de l'industrie du disque en France et en Grande-Bretagne changent la donne puisqu'ils comptent attaquer individuellement les internautes qui téléchargent des fichiers protégés par des droits d'auteur.

EN CAS DE TÉLÉCHARGEMENT : les sociétés plaignantes peuvent vous retrouver à partir de votre adresse IP ou à travers des forums de discussion ou des messages e-mail postés sur le net ; ils peuvent en outre demander au fournisseur d'accès de dévoiler l'identité de leur abonné en infraction (demande réalisée sous l'autorité d'un juge). En règle générale, les majors préfèreront inonder les réseaux P2P de fichiers incomplets ou ayant une mauvaise qualité sonore. Elles veulent ainsi montrer aux internautes que seule l'acquisition payante de la musique peut leur offrir un service de qualité. Les réseaux P2P contiennent aussi des virus cachés sous des noms trompeurs. , tel le virus Mydoom...

AI-JE LE DROIT D'AVOIR DES MP3 SUR MON DISQUE DUR ?

Le mp3 en lui même n'est qu'un support audio au même titre qu'un CD. Si vous créez un son puis l'enregistrez sous le format mp3, vous détenez, en tant qu'auteur, tous les droits sur ce son. C'est la même chose pour tous les autres auteurs, ils détiennent les droits sur leurs créations.
Convertir vos CD audio en mp3 pour les écouter depuis votre ordinateur ne constitue pas un délit en soi, mais faire un usage public de ces mp3 ne peut se faire sans l'autorisation de l'auteur. Ainsi, lorsque les utilisateurs de Napster s'échangeaient des fichiers par Internet, ils le faisaient dans la plus parfaite illégalité vis-à-vis du droit d'auteur : c'est ce manque de contrôle sur des échanges illicites qui a été reproché aux dirigeants de Napster durant le récent procès.
En conclusion : vos mp3 ne doivent faire l'objet d'aucun usage public tel que l'échange, le prêt ou la vente. ■

Glossaire

MP3 : Le "MPeg Audio Layer 3" (MP3) est un format de fichier musical. Il permet de compresser un fichier audio sans en perdre la qualité. Les fichiers MP3 occupent moins de place sur le disque dur et offrent une qualité sonore équivalente de CD. C'est le format le plus utilisé pour échanger des morceaux de musique sur Internet.

Peer to peer : "D'égal à égal" en français. Le Peer to Peer (P2P) désigne un réseau sur lequel des ordinateurs connectés peuvent échanger directement des fichiers sur Internet, sans avoir besoin de les stocker sur un serveur. Un internaute peut ainsi se connecter à l'ordinateur d'un autre internaute et télécharger les fichiers qui se trouvent sur l'ordinateur de celui-ci. Le P2P est utilisé dans des plates-formes de téléchargement comme Kazaa ou e-mule. Dans ce cas précis, il faut que les internautes souhaitant échanger des fichiers installent le même logiciel sur leur ordinateur.

RENDEZ-VOUS

Le Comité des Fêtes a établi son calendrier

Se distraire, faire vivre le village, tels sont les maîtres mots du Comité des Fêtes. Le calendrier des animations est établi en collaboration avec les associations locales.
A l'approche de 2005, on en sait un peu plus sur ce que nous réserve l'année nouvelle. Déroulement.

JANVIER 2005
Le 07 à 18h30 : Vœux du Maire
Le 15 : Soldes à Lille. Départ à 8 h

FÉVRIER 2005
Du 5 au 13 : Séjour ski
Le 12 : Soirée Saint-Valentin avec repas + soirée dansante
Le 18 : Foot avec Sedan Reims

Mars 2005
Le 19 : Soirée Jazz avec le Méhul Jazz Band et New Tone Jazz Quartet
Le 25 : Sortie spectacle Muriel Robin à Charleville.

Avril 2005
Le 2 : Carnaval sur Chooz

MAI 2005
Le 8 : Brocante et marché aux fleurs
Les 14, 15 et 16 : Tournoi européen de foot

JUIN 2005
Le 21 : Fête de la Musique
Fin juin : Prévision d'une sortie sur Paris

JUILLET 2005
Le 13 : Bal et feu d'artifice

AOÛT 2005
Les 26, 27 et 28 : Fête du village

Jour de fête (nationale !) pour l'inauguration du complexe polyvalent

Le complexe polyvalent René MORLET représentait un challenge pour la Municipalité. Le projet a été mené à bien, en une année seulement. Une performance que saluent la population, les élus et les... utilisateurs. Enthousiasme, ferveur populaire et fierté ont entouré l'inauguration de l'édifice le 14 Juillet dernier, jour de Fête Nationale, autre symbole.

Buste de René Morlet

Club house

Pour Michèle MARQUET : *"La vocation d'un complexe polyvalent est forcément multiple. La commune, ainsi que les personnes privées, peuvent dorénavant disposer d'une véritable salle de convivialité, de fêtes et de spectacles. Il sera l'espace des associations et se voudra être le symbole d'un lieu de vie dynamique... Faites le vivre ! "*

Ces nouvelles infrastructures faisaient défaut tant à l'échelle communale que locale. Le choix du nom n'est pas anodin : *"Le Conseil Municipal a choisi le nom de René MORLET. Ce dernier a mené les affaires de la commune entre 1971 et 1977.*

J'ai eu le privilège de cotoyer le général MORLET, que j'admirais pour son charisme et son humanisme " a rappelé le Maire.

Le contexte est également valorisant pour la commune. Cette réalisation est la démonstration d'une parfaite conciliation industrielle, technologique et environnementale. Le bâtiment en effet se nourrit de technologies nouvelles. La toiture végétalisée de la terrasse est équipée de capteurs solaires, ce qui autorise, comme nous le disions dans un précèdent numéro, le maintien d'une température de 14°C à l'ensemble du complexe.

"Vous remarquerez que l'environnement immédiat est des plus agréables. Nous le devons à notre architecte-urbaniste, David BINON et à toutes celles et ceux qui ont travaillé sous sa conduite ou en partenariat, dans le cadre de l'aménagement global du village" soulignait Michèle MARQUET.

LES ASSOCIATIONS COMBLÉES !

Le complexe polyvalent comprend un club house et des vestiaires pour le club de football, un dojo pour le club de karaté, une salle de gymnastique, une salle de répétition de muisque amplifiée...ainsi qu'une salle pour les jeunes, un relais accueil VTT.

"Les associations nous ont aidé à

En bref

Nom

Le terrrain de football en synthétique, inauguré le même jour, portera le nom de André GOUYE.

Repères

La proximité du cosec, du terrain de tennis, du stade... a sans douté guidé la Municipalité dans le choix du lieu de la construction du complexe polyvalent.

Hommage

Le Conseil Municipal a aussi proposé le buste de André GOUYE, fondateur et premier fondateur du Football Club de Chooz. Et Philippe COPPEE, le président actuel de rappeler : *"Notre comité, à l'unanimité, a décidé de baptiser notre stade du nom d'André GOUYE"*. Une décision qui ne pouvait laisser insensible Michèle MARQUET et sa famille.

Investissements

"Je tiens à remercier l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général ainsi que les Fonds Européens qui ont contribué au financement du Relais-Accueil VTT ainsi que l'ADEME et à nouveau le Conseil Régional qui nous ont apporté leur aide pour les investissements liés aux énergies nouvelles". ■ Michèle MARQUET

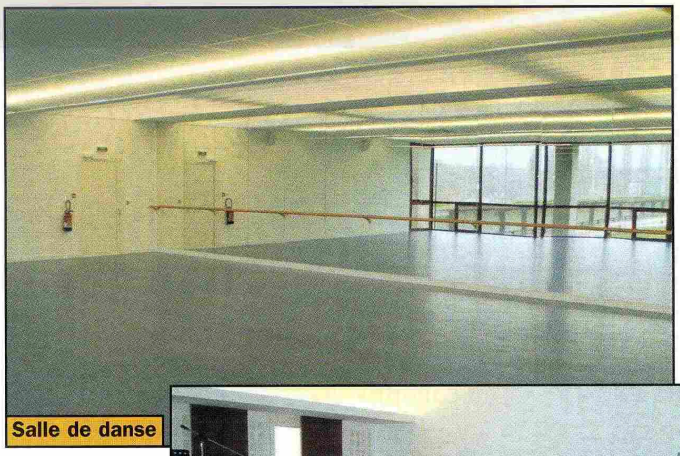

Salle de danse

Salle de musique

imaginer ce nouvel espace et nous ont incité au choix de cet investissement. Qu'elles en soient remerciées !" Cet hommage de Michèle MARQUET a fait plaisir aux utilisateurs associatifs.

Au complexe, on retrouve les associations suivantes : Ardenn'Pointe Cyclisme, Football Club de Chooz, Gymnastique Volontaire, la Jeunesse de Chooz, le karaté club, Music' Chooz et la Chorale.

Cette réalisation n'aurait pas déplu à René MORLET. Au complexe, on peut admirer son buste en bronze, réalisé par Jean MANJAUD, sculpteur champardennais.

Vous avez dit gardien du temple ?

Salle de karaté

CE QU'ILS EN PENSENT

Jean-Paul Bachy, Président du Conseil Régional de Champagne-Ardenne

"Ce complexe polyvalent est un beau symbole pour les Ardennes. La commune joue la carte de la modernité."

Benoit Huré, Président du Conseil Général des Ardennes

"Bravo à la commune pour cette magnifique réalisation. Par son dynamisme, Chooz est un ambassadeur de notre département."

Michèle Marquet, conseiller Général, Maire de Chooz

"Je suis fière au nom du Conseil Municipal de proposer à la population ces nouvelles infrastructures, fruit d'un professionnalisme collectif. "

Paroles d'utilisateurs

GUY COPPÉ DE LA CHORALE DE CHOOZ

Je vous recommande l'acoustique

"Ce bâtiment est vraiment une opportunité pour nous. En effet, la salle des Anciens où nous étions devenait trop petite. Au complexe, nous nous trouvons dans une salle réservée à l'expression musicale. Et c'est formidable au niveau insonorisation . Je vous recommande l'acoustique. Vraiment idéal !"

DENIS CABUT DU KARATÉ CLUB

La sensation d'être chez nous

" On a vraiment l'impression d'être chez nous. Les nouvelles installations nous ont amené de nouveaux licenciés. Pour nos pratiquants, les lieux sont vraiment adaptés. Nous sommes heureux de nous retrouver dans un dojo aussi performant. "

FODIL ZIDANE DE L'ECOLE DE FOOT DE CHOOZ

Œuvre gigantesque et outil sportif unique

" Nous sommes devant une oeuvre gigantesque. C'est à la fois géant et confortable. Il n'empêche que Chooz dispose d'un outil sportif unique dans les Ardennes pour un club amateur.

Je voudrais tout particulièrement souligner l'enthousiasme des jeunes lorsqu'ils jouent sur le terrain synthétique. Il n'est pas facile de les faire quitter l'aire de jeu. Au complexe polyvalent, nous avons à notre disposition un club house et des vestiaires."

LILIANE VILLEVAL DE LA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

C'est un espace grandiose !

" Ce qui est mis à notre disposition est remarquable. Nous avons quitté un lieu qui n'était pas spécifiquement adapté à la pratique de la gymnastique volontaire pour prendre possession d'un espace grandiose. Notre salle est équipée de miroirs, de barres et en plus la température est idéale. Nous sommes ravies. "

Le complexe polyvalent, mode d'emploi

La mise à disposition : comment ça marche ?

Utiliser la salle polyvalente du complexe Morlet est évidemment possible. Particuliers ou associations, une mise à disposition vous est proposée, réglementairement. Présentation.

Ainsi après avoir défini les raisons de l'utilisation de cette salle, vous serez informé par le Maire ou son représentant des dispositifs d'alarme, des moyens d'entretien, des incendies, des itinéraires d'évacuation et des issues de secours. Une visite contradictoire des locaux est effectuée avant et après utilisation. Après le rappel des consignes d'exploitation du bâtiment, il est remis à l'utilisateur un badge, du mobilier et de la vaisselle (si besoin).
Les locaux doivent être rendus propres et balayés.
Pour ce qui concerne les associations, une convention de mise à disposition est signée entre la commune et l'association utilisatrice. ■

Cette convention comprend 7 articles :
Article 1 : installations et matériels mis à disposition,
Article 2 : 'état des lieux
Article 3 : Durée, résiliation
Article 4 : Utilisation, sécurité
Article 5 : Assurance
Article 6 : Dispositions financières
Article 7 : Application de la Convention.

Renseignements complémentaires à demander en mairie au : 03 24 42 09 69

Travaux

Les travaux de la Place du village : coup d'envoi en janvier

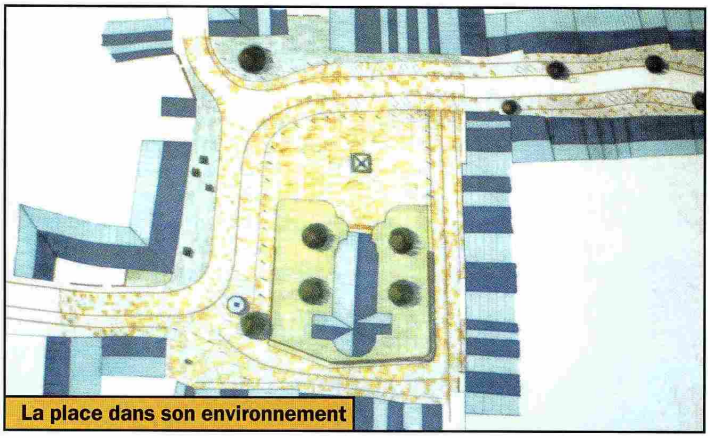

La place dans son environnement

Dans le cadre de l'aménagement des espaces publics, la commune va engager en janvier prochain des travaux dans le coeur du village et plus particulièrement Place du village, puis rue Viénot et rond point du Souvenir. Ce sera le début de la 5e tranche du volume de travaux engagés depuis 2001. ■

UNITÉ DE DÉCARBONATATION

La décarbonation de l'eau destinée à la consommation humaine est issue de la nappe alluviale de la Meuse.
Afin d'abriter une unité de décarbonation, un bâtiment est en cours de construction dans le quartier du Bâty. Le permis de construire a été délivré en novembre dernier. Les travaux devraient être achevés en octobre 2005.

Une nouvelle entreprise porteuse d'emplois s'installe sur la Zone Artisanale

La Zone Artisanale de Chooz accueille depuis quelques années des entreprises. Ces implantations ont été rendues possible grâce à l'aménagement de parcelles réalisé par la Municipalité. En janvier, un nouvel entrepreneur s'installera dans notre commune. A la clé, des offres d'emploi sur un marché porteur. Présentation.

L'entreprise C.T.F. est installée Chemin de Mission

Au départ de Lepage France Maintenance (L.F.M.), Marie-Claude PAGANELLI et Michaël DELFOSSE ont créé la société Chooz Techni-Finition (C.T.F) et repris le bâtiment laissé vacant. La société C.T.F. disposera de 500 m² au démarrage de son entreprise en janvier 2005. C.T.F est spécialisée dans la finition des pièces industrielles à destination principalement des fonderies. Cette création s'accompagne dans un premier temps d'un développement de 6 postes de travail.

"A terme nous envisageons un effectif compris entre 25 et 30 salariés avec, je le précise, quelques emplois réservés au personnel féminin. Les femmes recrutées seront affectées à la vérification des pièces confiées par nos clients." explique Mme PAGANELLI, la gérante.

Cette perspective de développement en potentiel humain se concrétisera progressivement. Mais des embauches sont prévues au 1er trimestre 2005.

"Nos postes de travail qui réclament peu de qualification comme le métier d'ébarbeur, de vérificateur ou encore de meuleur seront proposés à un public local. On peut envisager une organisation avec des salariés effectuant les équipes". précise la gérante.

EXTENSION DES LOCAUX

Alors que se profile l'ouverture, la direction de Chooz Techni-Finition réclame un agrandissement de sa surface d'activité. Le Conseil Municipal de Chooz a avalisé un projet d'extension des locaux. En clair, le bâtiment qui est la propriété de la commune aura une superficie de 1000 m² soit le double de ce qui existe aujourd'hui.

Dans le cadre de la globalité du dossier (acquisition, aménagement et extension), la Municipalité va donc déposer un dossier de demande de subventions comme dans le cas d'une usine-relais auprès de partenaires constitutionnels (la région Champagne-Ardenne, le Conseil Général des Ardennes, la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse et l'Etat pour les fonds européens). Actuellement, les personnes en place se forment aux rigueurs du métier à l'entreprise Magotteaux d'Aubrives, principal client de C.T.F.

"Notre but est de créer une plateforme de services aux entreprises de la région c'est à dire avec une logistique clé en main. Nous réalisons divers travaux pour notre clientèle comme l'ébarbage, le grenaillage, la peinture, la vérification et le transport des pièces. En fait, le client nous confie le produit, nous nous chargeons du reste." conclut Mme PAGANELLI.

La commune soucieuse de maintenir un tissu industriel revise son Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) en y incluant notamment l'extension de la Zone Artisanale. En espérant que l'exemple de Chooz Techni-Finition sera suivi. L'arrivée de C.T.F. est assurément un beau cadeau de Noël. Tous nos vœux de réussite l'accompagnent. ■

Vite dit, vite lu...

L'entreprise Lepage France Maintenance a recentré ses activités sur sa maison-mère à Charleroi.

A terme, Chooz Techni-Finition sera en importance humaine et en taille la 2ème entreprise à vocation industrielle de la commune juste derrière...la centrale.

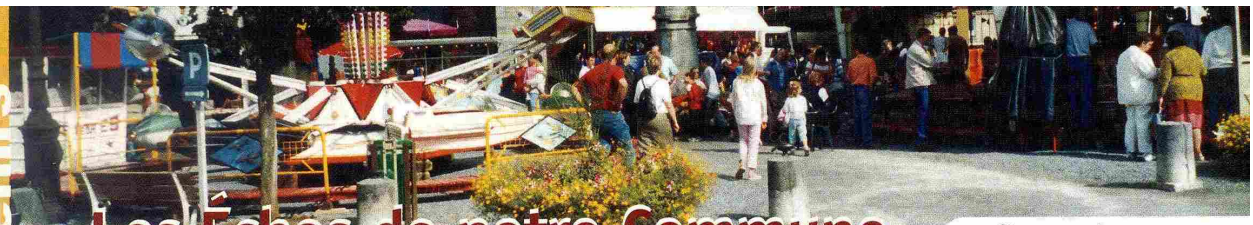

Les Échos de notre Commune

Souvenirs...

Début juillet 2004

Gagnants du jeu-concours organisé dans le cadre d'une animation sur le sentier de la loutre, les élèves de la classe de Luc Couturier ont visité le plan incliné de Ronquières en Belgique. Construit sur le canal reliant Charleroi à Bruxelles, cet édifice permet aux bateaux de 1350 tonnes de passer d'un bief à l'autre, sur un dénivelé de 68 mètres en 45 mn.

Lundi 5 juillet 2004

Une convention tripartite a été signée par la municipalité de Chooz, le GRETA des Ardennes et le centre nucléaire de Chooz. L'objectif est de mettre en place des formations à destination des entreprises prestataires de ChoozB ayant pour objectif la prévention des risques et de faire, dans ce domaine, de Valforem un centre pilote. Un programme d'investissement de 150 000 Euros est prévu à cet effet.

Jeudi 8 juillet 2004

La commission locale d'information de Chooz (CLI) fait le point sur la situation de la centrale de Chooz : avec 20,6 milliards de kwh produits en 2003, soit près de 5% de la production électrique française, ChoozB a été le premier producteur du parc nucléaire français. Le traitement des amibes et les effets de la canicule et de la sécheresse ont été évoqués.

Mercredi 14 juillet 2004

En présence de Jean-Paul Bachy, président du conseil régional, de Benoît Huré, président du conseil général et de Françoise Boury, directrice départementale de la Jeunesse et des Sports, Michèle Marquet inaugure le complexe polyvalent et le terrain de football en synthétique. 3000 personnes assistent au match amical entre les équipes professionnelles de football de Sedan et de Lens (0-0).

Mardi 27 juillet 2004

Les centres de loisirs de Chooz (dirigé par Lucas Garcia) et de Rancennes se sont rencontrés dans le cadre de mini-olympiades où les qualités sportives et d'habileté de nos enfants ont été mises en valeur.

Samedi 7 août 2004

Le préfet des Ardennes, Adolphe Colrat, est venu, en visite privée, s'enquérir de nos réalisations, de nos projets et de nos problèmes.

Mardi 17 août 2004

Reprise de l'entraînement du FC Chooz sur le terrain en synthétique.

Mardi 24 août 2004

Seule école de la Pointe à pratiquer la semaine de quatre jours, l'école de Chooz ouvre ses portes avec 2 jours d'avance. Dans ses 4 classes, elle accueille 83 enfants, 43 dans les deux sections maternelles, 22 en CP-CE1, 18 en CE2-CM1-CM2.

28/29 août 2004

La fête joue à cache-cache avec la pluie. Samedi, le match de football entre les vétérans de Chooz et de Flohimont se déroule par un temps clément alors qu'une pluie diluvienne s'abat sur Givet. Et l'accalmie météo, maintenue le dimanche malgré les nuages, permet aux plus jeunes de s'amuser comme des fous, harnachés sur un curieux manège, alliant le saut à l'élastique et le trampoline.

Samedi 4 septembre 2004

"Music Chooz" reprend ses activités avec un nouveau professeur (Kévin Milasseau remplace Frédéric Génonceau), à l'aube de sa dixième année. La salle spécialement aménagée, à l'acoustique étudiée, dont elle dispose au sein du complexe polyvalent, lui offre des possibilités de travail accrues.

Samedi 11 septembre 2004

L'Association Unimair (Union des maires des Ardennes) tient à la Bergerie son assemblée générale annuelle, sous la présidence de Claudine Ledoux. L'ouverture d'un site internet et la coopération transfrontalière sont les thèmes dominants de cette journée.

Lundi 13 septembre 2004

Le club de karaté de Chooz a repris ses cours au nouveau dojo dans le complexe polyvalent. Les entraînements ont lieu le lundi (18h30-20h), mardi (18h à 19h), mercredi (18h30 à 20h) et jeudi (18h à 20h15).

Lundi 11 octobre 2004

Vers 8 h, un dégagement de fumée a été détecté dans un bâtiment de ChoozB. En fait, il ne s'agissait que d'un cendrier mural mal éteint.

16/17 octobre 2004

Plusieurs stands ayant pour thème " robotique et automatisme " ont été présentés à la centrale à l'occasion de la fête de la science.

Mercredi 27 octobre 2004

Jean-Paul Joly accueille une délégation chinoise, venue visiter une centrale nucléaire en bord de rivière.

Octobre 2004

Originaire de Chooz, Nicolas Jacques vient de soutenir à l'université de Metz, une thèse sur le plissement des tôles d'acier. Il obtenu son doctorat avec la mention " très honorable ".

Mercredi 10 novembre 2004

Seule commune à commémorer le 10 novembre l'Armistice de 1918, Chooz donne à cette cérémonie une ampleur particulière, donnant la possibilité aux anciens combattants de la section de Givet, à laquelle appartiennent les anciens combattants de Chooz, d'être présents avec leurs drapeaux. Cette journée du Souvenir s'achève autour d'un repas offert par la commune aux anciens combattants et à leurs épouses.

L'état-civil

de juillet à octobre 2004

Si vous désirez que la naissance de votre enfant soit mentionnée dans la Lettre de Chooz, faites la connaître à la Mairie.

Naissances :

RABREAU Camille	*le 08/07/04 à DINANT*
NIAU Clément	*le 13/07/04 à DINANT*
LE DUFF Pol	*le 19/07/04 à REIMS*
BORTOLOTTI André	*le 24/08/04 à DINANT*
ZAN Mélissa	*le 31/ 08/04 à DINANT*
BACHELARD Simon	*le 28/09/04 à DINANT*

Décès :

MERIELLE Gérard	*le 22/09/04 à CHARLEVILLE-Mz*

Mariages :

LEVY-MORELLE Charles-Henri et CZERWONOGORA Sophie	*le 24/07/04*
DECOEUR Eddy et BARMARIN Rachelle	*le 31/07/04*
MORLET Franck et VANQUATHEM Audrey-Marie	*le 07/08/04*
DESCARREGA Aristide et AITMOKRANE Samia	*le 14/08/04*
PASQUALINI Jean-Michel et FRIEDRICH Heidi	*le 04/09/04*
RAILLARD Séverin et ALLARD Virginie	*le 01/10/04*